

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné l'approbation du calendrier des séances du conseil 2022, par la soussignée greffière trésorière et directrice générale, de la sus dite municipalité, que lors de la séance ordinaire, tenue le 4 octobre 2021.

APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022

Résolution n° 2021-10-149

CONSIDÉRATION QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Josée Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu.

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 qui débiteront à 19h30 :

Le calendrier des séances pour 2022 :

Le 10	Janvier	Le 11	Juillet
Le 14	Février	Le 8	Août
Le 14	Mars	Le 12	Septembre
Le 11	Avril	Le 11	Octobre (mardi)
Le 9	Mai	Le 14	Novembre
Le 13	Juin	Le 12	Décembre

Pour la séance du conseil du budget 2023, la séance aura lieu le 12 décembre 2022 à 19 heures, suivi de la séance du conseil régulière, du 12 décembre 2022 à 19 heures 30.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Donné à St-Cléophas-de-Brandon, ce 16^{ième} jour du mois de mars deux-mille-vingt-deux.



Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, secrétaire trésorière et directrice générale, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 16 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^{ième} jour du mois de novembre l'an deux mille-vingt-2022.



Francine Rainville
Directrice générale, greffière-trésorière